



*Mission Permanente de la République d'Haïti
auprès des Nations Unies*

**INTERVENTION
DE
MADAME NICOLE ROMULUS,
DELEGUEE D'HAÏTI
A LA TROISIEME COMMISSION**

**SUR L'AGENDA POINT 28 :
PROMOTION DE LA FEMME**

**SOIXANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
NEW YORK**

LE 17 OCTOBRE 2012

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

La délégation d'Haïti vous transmet ses chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette commission. Elle profite aussi de l'occasion pour saluer les Membres du bureau et remercier tous les panélistes pour leurs déclarations liminaires.

La délégation d'Haïti tout en souscrivant aux interventions des distingués représentants de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et la Chine et de la République du Guyana au nom de la Communauté des Caraïbes, souhaite faire quelques observations sur la situation des femmes en Haïti : femmes dans les espaces de prise de décision, femmes dans les opérations de maintien de la paix et femmes rurales.

Monsieur le Président,

L'égalité des sexes n'est pas quelque chose que nous pouvons reporter, car les femmes constituent la véritable force motrice de la société en tant que leaders des familles. Leur autonomisation n'est pas optionnelle, elle est essentielle.

L'intégration de plus de femmes dans les espaces de prise de décision de l'Etat est très importante pour la démocratie dans les pays comme Haïti. Le contraste entre le poids démographique des femmes 52% dans la population haïtienne et la faiblesse de leur représentation dans les sphères décisionnelles n'est plus à démontrer. A titre d'exemple, le Parlement affiche 5 députés femmes sur 99 élus et une femme sénatrice sur 30 Sénateurs. Cependant, bien que confrontées à de nombreux défis et d'obstacles majeurs, ces femmes sont réellement engagées en politique. En outre le nombre de femmes occupant des fonctions de haut niveau allant de Ministre au chef de cabinet a beaucoup augmenté.

Monsieur le Président,

Les femmes dans forces de maintien de la paix jouent un rôle exemplaire mais leur pourcentage par rapport aux hommes reste faible. En ce qui a trait à Haïti, bien qu'un contingent de 110 membres composé de femmes venues du Bangladesh ait été affecté à ces forces, au début de cette année la composante policière de 3.547 membres compte 324 femmes, soit 9.1%, et du côté militaire, sur un effectif de 8,069 seulement 154 femmes, soit moins de 2%. Nous saluons ici le courage des femmes en uniformes qui s'adonnent quotidiennement à la protection des femmes surtout dans les camps de déplacés. Compte tenu de la persistance des tabous sociaux qui découragent les femmes victimes de violences sexuelles de porter plainte ou même de recevoir des soins, la présence des femmes policières est très importante en ce sens qu'elle

favorise des échanges, les victimes se sentent plus à l'aise pour parler de leur situation. En outre la violence contre les femmes demeure une préoccupation nationale et sans nier qu'il existe une culture du silence entourant le phénomène, il convient de signaler que des efforts sensibles ont été réalisés quant à la dénonciation et à la sanction des violences contre les femmes et les filles.

Venons à la situation des femmes rurales, piliers de la société dont 26% sont à la tête des familles monoparentales avec la responsabilité du foyer, des enfants, des malades et des personnes âgées. La Première Dame de la République, Son Excellence Madame Sophia Martelly, le lundi 15 octobre à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales a déclaré : « Nos paysannes jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la durabilité de l'environnement et d'autres aspects liés à la réalisation des objectifs du millénaire ». Fin de citation. En effet, leur participation à la production agricole et leur implication dans des activités dont la vocation est pour la plupart l'amélioration du niveau de vie de leur famille, donne lieu de les identifier comme des fonctions vitales de la société haïtienne.

Monsieur le Président,

Pour conclure, s'il est vrai qu'il reste des pas à franchir, il faut reconnaître qu'Haïti a marqué des points importants en ce qui a trait à la promotion de l'accès des femmes à la justice, à l'éducation, à la santé et leur intégration au sein de l'Etat et surtout à une prise en compte systématique de leurs intérêts.

Je vous remercie.